

Conditions Générales de prestation de Services : Activités et loisirs canins (Mise à jour le 23/04/2026)

Les présentes conditions générales ont pour objectif de déterminer les droits et obligations de l'entreprise *Ani'Manon* et de la personne physique ou morale participant à un événement : le *propriétaire* du ou des chiens concerné(s). Les conditions pourront être modifiées à tout moment, sans préavis, dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de participation à un événement ou à la date de signature du contrat par le client en cas de forfait et seront ainsi considérées comme acceptées sans réserve par ce dernier.

1. Les activités et loisirs canins

Ani'Manon propose différentes activités disponibles sous forme d'événements sur le réseau social Facebook via la page « Ani'Manon professionnelle canin et félin » et le groupe Facebook « Espace Canin – Ani'Manon », les activités se déroulent en extérieur dans des lieux publics.

Les activités proposées sont les suivantes :

- **Balades collectives** : Promenades en groupe d'environ 1h00 avec 5 à 8 chiens en moyenne. La balade est adaptée aux chiens participants et à l'environnement, un règlement est disponible sur le groupe « Espace Canin – Ani'Manon » en complément des présentes conditions.
- **Canipaddle** : Sessions d'initiations individuelles ou collectives au canipaddle, la session dure environ 1h00 et se déroule secteur Wingle (62). Le canipaddle est disponible de Mai à Septembre en fonction de la météo. Le matériel est fourni (Paddle, gilets de sauvetage chien et humain...), des photos et vidéos souvenir sont prises tout au long de la session et vous sont envoyées sous quelques jours.
- **Caniroller** : Sessions d'initiations au caniroller individuelles ou collectives d'environ 1h00 secteur Lens et alentours (62). Les sessions sont disponibles sur demande et en fonction de la météo. Le matériel n'est pas fourni : protection humain, casque, rollers, harnais de traction et laisse de traction. Le participant ainsi que son chien devront être totalement équipé pour les sessions pratiques. Des photos et vidéo vous sont envoyées sous quelques jours.
- **DogParkour** : Sessions d'initiations et entraînement collectifs au DogParkour secteur Loos-en-Gohelle est alentours (62). Entraînements et initiations sont proposées une fois par mois et durent environ 1h00. Le chien devra être équipé d'un harnais en Y confortable.

2. Engagements des parties.

2.1 Engagement Ani'Manon

- *Ani'Manon* proposera régulièrement des événements chaque mois.
- *Ani'Manon* s'engage à respecter le bien être du chien et à faire preuve de bienveillance lors des événements proposés.
- En cas de retard à un événement ou d'annulation d'événement, *Ani'Manon* s'engage à prévenir les participants directement sur Facebook dans la partie « discussion » de l'événement concerné. Un sms sera envoyé aux participants n'utilisant pas Facebook.

2.2 Engagement du propriétaire

- Le *propriétaire* s'engage à régler en intégralité les paiements dû.
- Le *propriétaire* s'engage à ce que la description de son chien corresponde avec son comportement lors des événements.
- Le *propriétaire* s'engage à prévenir *Ani'Manon* en cas d'indisponibilité suite à son inscription à un événement.
- En cas de retard à un événement, le *propriétaire* s'engage à prévenir *Ani'Manon* par sms.

3. Obligations pour le bon déroulement des activités

6.1 Equipements et sécurité

- Les chiens participants aux événements devront être équipé d'un harnais ou d'un collier adapté.
- Les colliers étrangleurs, électriques ou à pointes ne sont pas toléré durant les événements.
- Les chiens de catégorie et/ou mordeurs devront être muselés et signalé lors de l'inscription.
- Pour participer à une balade nocturne, le propriétaire ainsi que son chien devront être équipé d'une lumière. (Lampe frontale, lampe de poche, collier lumineux...)

6.2 Santé et identification

- Le *propriétaire* doit obligatoirement signaler tout problème de santé concernant l'animal ou les animaux.
- Le *propriétaire* devra prévenir *Ani'Manon* avant son inscription en cas de période de chaleur chez sa chienne, la participation pourra être refusée en fonction des chiens participants.
- Les vaccins ne sont pas obligatoires pour la participation aux activités, ils sont cependant fortement recommandés pour les activités collectives.
- L'identification de l'animal est obligatoire. *Ani'Manon* rappelle que la loi oblige l'identification du chien et du chat selon l'article R215-15 et l'article L212-10 du Code rural et de la pêche maritime.

4. Participation et contacts

Le *propriétaire* souhaitant participer à une balade collective devra inscrire son chien directement sur Facebook sous la publication dédié dans la partie « discussion » de l'événement qui l'intéresse, il devra également sélectionner « participe » dans les propositions de réponse à l'événement pour recevoir les notifications de publication.

Pour tout autre événement, l'inscription se fait par sms, par mail ou messagerie Facebook.

Si le propriétaire de l'animal n'est pas un utilisateur de Facebook, il peut en faire une demande exceptionnelle de sms pour chaque événement disponible.

Ani'Manon reste disponibles pour répondre à vos questions soit par mail à l'adresse animanon.pro@gmail.com, soit par téléphone au 06.40.95.56.82 ou via la messagerie Facebook.

5. Tarifs, facturation et paiement

10.1 Tarifs et facturation

Ani'Manon se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, étant toutefois entendu que le prix annoncé le jour l'inscription ou de la signature du contrat sera le seul applicable au *propriétaire*.

Par son statut d'auto-entrepreneur, la TVA n'est pas applicable selon l'article 293-B du CGI.

Les factures sont disponibles sur demande uniquement.

10.2 Tarifs

Balades collectives	10€ / chien
CaniPaddle	40€ la 1ère initiation pour 1 paddle
Avec Ebook offert	30€ les sessions suivantes
	+20€ par paddle supplémentaire
CaniRoller	30€ / Session
Avec Ebook offert	Possibilité de participer à plusieurs (+10€ par chien)

10.3 Paiement

Le règlement s'effectue en espèce en début d'évènement, Le *propriétaire* pourra régler plusieurs évènements d'avance s'il le souhaite. Les virements bancaires seront acceptés uniquement 24h avant la l'évènement ou en instantanée le jour de la l'évènement.

6. Photographies

Ani'Manon peut réaliser des photos ou vidéos des animaux du client durant les événements. *Ani'Manon* pourra utiliser les images réalisées à des fins promotionnelles sur la page Facebook ainsi que tout autre support. Le *propriétaire* devra informer *Ani'Manon* à l'écrit s'il ne souhaite pas la publication des photos et vidéos prises durant les événements.

7. Garanties

Ani'Manon a souscrit une Assurance professionnel « PRO-PME » auprès de la compagnie d'assurance MMA. *Ani'Manon* est titulaire de l'ACACED (attestation de connaissances des animaux de compagnie d'espèces domestiques) [n° 2021/aef4-f986] et se forme régulièrement pour mettre à jour ses connaissances.

8. Responsabilités

- *Ani'Manon* ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des accidents de nature imprévisible (crise cardiaque, mort naturelle, torsion...) sera déchargée de toute responsabilité lors de blessure ou de maladie de l'animal survenant pendant l'événement.
- Les dommages causés par les chiens durant les activités ne sont pas couverts. Le *propriétaire* atteste avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour les dommages causés par son animal.
- Selon l'article 1243 du code civil, chaque propriétaire de chien est responsable de son chien et de ses agissements.

9. Litige / médiateur

Conformément aux articles L616-1 et R616-1 du code de la consommation, en cas de litige non résolu par une solution amiable et ayant fait l'objet d'une réclamation écrite, le *propriétaire* a la possibilité de faire appel au médiateur de la consommation choisi par *Ani'Manon*, (MEDIAVET : mediavet.net).

10. Acceptation des conditions.

En participant aux activités ou en signant le contrat « Forfait Loisirs », le *propriétaire* reconnaît avoir lu et accepte donc les Conditions Générales de prestation de Service concernant les activités proposées ou le forfait.